

Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de Saint-Paul-des-Landes

COMMUNE DE SAINT-PAUL-DES-LANDES
(Cantal)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 07 juillet 2026
N°DEL_2026_068

Nombre de conseillers en exercice : 19	Présents : 12	Représentés : 7	Votants : 19
--	---------------	-----------------	--------------

Date de la convocation : 30 juin 2026	Date d'affichage : 30 juin 2026
---------------------------------------	---------------------------------

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Paul-des-Landes, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DONEYS, Maire**.

Etaient présents : DONEYS Jean-Luc, SEMETEYS Valérie, BARDY Daniel, GALERY Jacques, DESOMER Christophe, BONNET Gilles, CHARBONNEL Cécile, BADUEL Patrick, PAQUIN Christine, DELOM Florence, LE PAGE Franck, LHERM Emilie.

Etaient absents : BAPST Bernadette représentée par SEMETEYS Valérie, MURAT Frédéric représenté par DELOM Florence, FRESQUET Christelle représentée par DONEYS Jean-Luc, LEGOUT Cécile représentée par DESOMER Christophe, ESPALIEU Aline représentée par GALERY Jacques, VABRE Fabien représentée par LE PAGE Franck, MAX Alexandre représentée par BARDY Daniel.

Emilie LHERM a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet – Raccordement « fibre privée inter site » depuis la mairie – Projet VogaCity

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que la commune de Saint-Paul-des-Landes a fait le choix précédemment de redéfinir la stratégie de ses moyens de communication et de créer une sorte de « super réseau » interne à la collectivité qui regrouperait la totalité de ses sites. A l'intérieur de ce réseau interne, cohabiteront l'ensemble des services (téléphonie, internet, ...). Ces travaux ont été confiés précédemment à l'entreprise VOGANET.

A ce jour, le Pôle Enfance est raccordé à ce réseau interne.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le devis de frais de mise en service pour le raccordement d'un site VogaCity via génie civil sous terrain (fibre privée inter-sites). Le montant s'élève à 4 880 € H.T. soit 5 856 € T.T.C.

Il présente également le devis de l'entreprise Pob Run du matériel de téléphonie nécessaire suite aux travaux de raccordement pour un montant de 1 866 € H.T. soit 2 239,20 € T.T.C.



Il est proposé au Conseil municipal :

D'APPROUVER le projet de raccordement à l'infrastructure existante les sites suivants : Ateliers, Relais territoire, Pôle Séniors, Groupe scolaire et le Restaurant scolaire ;

D'APPROUVER le devis présenté par l'entreprise VOGANET de frais de mise en service pour le raccordement d'un site VogaCity via génie civil sous terrain (fibre privée inter-sites) pour un montant de 4 880 € H.T. soit 5 856 € T.T.C. ;

D'APPROUVER le devis présenté par l'entreprise POBRUN de matériel de téléphonie pour un montant de 1 866 € H.T. soit 2 239,20 € T.T.C. ;

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget principal de la commune ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tous documents relatifs à la finalisation de ce projet.

Après délibération, la proposition est approuvée par 19 voix Pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Emilie LHERM

Le Maire

Jean-Luc DONEYS

